

EN CE DIMANCHE 23 AVRIL 2006 E.°V.°.

OU NOUS DISONS ADIEU AUX VISITANDINES

(monastère érigé par la Mère de Maupéou et inauguré le 31 décembre 1642)

DEUX TEXTES RAPPELANT

UN SIÈCLE D'HISTOIRE DE NOS TEMPLES

CERCLE PHILOSOPHIQUE ET CULTUREL

Bayonne, le **25 Mai 198**

Le Président du Conseil d'Administration
Michel GIMON

A tous les FF.°, du
des Or.°, de BAYONNE et de BIARRITZ

Mon T.°.C.°.F.°. et ami

Lorsqu'en 1892 quelques FF.°. Bayonnais, Biarrots et Dacquois décidèrent de réveiller la R.°.L.°. LA ZELEE en sommeil depuis une quarantaine d'années la première tâche qui s'imposa à eux fut de trouver un local. C'est à cet effet que la Société Civile L'AMITIE vit le jour et fut enregistrée le 10 Janvier 1893, alors que la nouvelle patente avait été délivrée par le G.°.O.°.D.°.F.°. en date du 10 Novembre 1892.

L'AMITIE, présidée par le F.°. LONG SAVIGNY acheta, par l'intermédiaire du F.°. Camille DELVAILLE premier V.°. de la Loge, une baraque en mauvais état édiflée sur un terrain de 630 m2 rue Bergeret (actuellement rue Daniel Argote en mémoire de notre F.°. fusillé par les allemands) Le prix d'achat était de Huit mille francs payables mille francs comptant, le solde à raison de cinq cent francs par an à 1% d'intérêts.

Une souscription, parmi les 22 FF.°. de l'At.°. réunit une Somme de trois mille trois cent vingt cinq francs qui servit à payer:

les frais de constitution de la Société

les frais d'achat du terrain

l'acompte de mille francs aux vendeurs

le reliquat de mille francs environ permit de procéder aux premières

réparations et de se procurer les meubles, livres et objets rituels indispensables.

Il fallut arriver en 1913 pour que la dette fut éteinte.

Nos FF.° avaient payé en tout dix huit mille francs soit 9000 F de capital d'achat plus les frais, 3 800 F d'intérêts et 5 200 F de travaux et dépenses diverses d'investissement. La cotisation était de 24 francs par an en 1913 (en 1893 elle était de 20 francs, la visite d'un "médecin des pauvres était de quarante sous, soit 2 francs, ce qui nous amène à conclure que les 22 FF.° fondateurs avaient versé en moyenne 151 francs, soit la valeur de sept années et demi de cotisation. Le reste fut couvert par les cotisations annuelles, le nombre des FF.° s'étant progressivement accru.

Mais en 1922, le Temple qui s'était trouvé placé en contrebas, par suite de la réfection et de l'exhaussement de la rue Bergeret, s'effondrait, par la faute de fondations très humides et sans aération suffisante. Pendant deux ans, les Tenues eurent lieu à Biarritz chez le F.° ASTRUC. Il fallut reconstruire le local. Le F.° CRABOS en avait établi les plans et le devis s'élevait à soixante cinq mille francs. L'AMITIE avait en caisse six mille francs. On vendit une partie du terrain pour quatre mille francs ainsi que la mitoyenneté pour quatre mille trois cent francs. Le jardinet bordant la rue fut vendu à la ville pour deux mille et dix sept francs. A trois reprises on lança un appel à la solidarité des LL.° ce qui procura six mille francs. Le G.° O.° D.° F.°, consentit un prêt de quatre mille francs. Chaque F.° fut IMPOSE d'un prêt de 500 F sur lequel une amputation de 100 F serait faite; les 400 F sans intérêt furent remboursés au fur et à mesure des possibilités, et 7 ans après, en 1929, toute dette se trouvait éteinte. Cet emprunt avait produit un capital de 20 000 F environ. Le complément de 20 000 F, plus le remboursement des 1000 F avancés par chaque F.° (16 000 F) fut trouvé grâce à des dons de FF.° mieux partagés financièrement et particulièrement généreux. (on note ainsi un don de 6 000 F du F.I. LAMARQUE avocat).

Cinquante ans après, les mêmes problèmes se posent à nous. Il appartient à tous les Maçons du G.° O.° D.° F.° de les résoudre avec le même élan que celui qui anima nos FF.° de 1893 et de 1924 avec lesquels nous constituons la Chaîne d'Union qui permet à notre Ordre de vivre sur la Côte Basque.

OU EN SOMMES NOUS EXACTEMENT ?

Nous ne nous étendrons pas sur l'exiguité des locaux, le manque de confort, l'inadaptation aux besoins actuels. Les règles de sécurité prescrites pour les lieux recevant du public, imposent une double sortie. Monsieur le maire de Bayonne a consenti à un délai, mais la date est

largement dépassée. Une étude menée avec la commission de sécurité de la ville aboutit à sacrifier une des deux salles d'attente, et à construire un tunnel conduisant du T.° à l'extérieur. Solution irréalisable.

L'AMITIE s'est donc penchée vers une perspective d'agrandissement. Des plans ont été dressés par notre F.I. Architecte, Une étude du sol a été confiée au bureau Véritas : l'impossibilité de toucher aux murs et donc de hausser est apparue : la construction repose sur une nappe d'eau, comme une grande partie de Saint Esprit d'ailleurs.

Que faire donc, puisque nous sommes OBLIGES de faire quelque chose? Investir ailleurs, telle est la solution retenue par l'Amitié (rappelons que notre Cercle s'est renforcé de membres de la R.°L.°. THALES du G.O.D.F venant rejoindre les membres de LA ZELEE). L'achat d'un terrain, même éloigné, nous mène à des investissements considérables, ce qui ne nous empêche pas de continuer notre prospection. Majs parrallèlement nous avons pris contact avec une Agence ayant en vente un local de plus de 400m2 rue Marengo, pour la somme de 250 000 F. Des études menées par notre F.°. Architecte, il apparait que toute garantie de fonctionnement seraient données par ce local offrant de nombreuses possibilités. L'AMITIE a donc décidé de prendre une option de vente, résiliable au 31 Octobre 1978. Nous devons donc, avant cette date, dégager les moyens financiers pour l'achat. Dans le même temps, nous avons pris contact avec les autres Obédiences de l'Or.° de Bayonne, afin de voir confirmer leurs intentions financières de soutien, étant entendu qu'elles sont très favorables à l'affaire.

Nous avons retenu le principe, voté en Assemblée Générale et adopté par les deux At At.° : de demander aux deux LL.° du G.°.O.°D.°F.°, une participation volontaire de 500 F par F.°.. Il est bien entendu que rien ne l'impose sinon les raisons évoquées plus haut. Les FF.° qui par hasard ne pourraient y faire face d'ici au mois d'Octobre s'en ouvriront à leur Vén.°.. Nous sommes conscients que cette contribution individuelle de chacun de nous ne couvrira pas les 250 000 F. Reste donc la mise en vente de notre local de la rue Daniel Argote. Nous en avons adopté le principe, mais nous ne pouvons la mener à bien qu'après avoir fait un minimum de travaux rue Marengo, sous peine d'être condamnés au sommeil pendant quelques mois.

Nous avons donc pensé demander à chacun d'entre nous, dans la mesure où cela n'entraîne qu'un minimum de gêne pour lui, de débloquer un capital variable suivant ses possibilités, qu'il prêterait à l'AMITIE, au taux de la Caisse d'Epargne, avec garantie de remboursement lors de la vente du T.° actuel, Nous réaliserons de la sorte nos 250 000 F. Les restaurations et transformations feraient l'objet d'un plan de financement (emprunt avec la garantie bancaire du G.°.O.°, subventions de la SAIGOF et des autres Obédiences, le tout nous laissant seuls propriétaires de l'immeuble,)

Voilà, mes T.°.C.°.F.°, où nous en sommes, et ce que le Cercle L'AMITIE chargé d'exposer. Nous savons que nous pouvons compter sur votre esprit de Solidarité et de Fraternité. Les problèmes que j'ai exposés n'ont rien de mystérieux, La réponse est entre nos mains.

Deux choses donc demeurent

1. Une contribution volontaire de 500 F à acquitter d'ici le 1er Octobre auprès de ton Vén.°. ou du trésorier de l'AMITIE (mais le plus tôt sera le mieux)

2. Si tu envisages d'aider l'AMITIE par un prêt garanti, ce que nous espérons et souhaitons, tu voudras bien en indiquer le montant et la date de versement, aux FF.°. mandatés qui te rendront visite très prochainement. Si tu le préfères, tu peux te mettre en rapport, sous le secret du Maillet, avec ton Vén.°. ou avec le Président.

J'insiste particulièrement sur ce deuxième point, CAR C'EST DE LUI, ET DE L'ECHO QU'IL TPOUVEPA, que dépendra la suite du projet.

Un dernier mot.

Tout cela est réalisé dans le plus pur esprit de la F.°.M.°. . Nous ouvrons une ère nouvelle, que chacun se mette à la tâche selon ses moyens. Nous avons le devoir de transmettre à nos futurs FF.°, un ouvrage encore mieux poli que celui que nous ont légué nos Il.°. anciens.

Je souhaite que cette lettre retienne toute ton attention.

Lis et relis ces lignes. Je demeure à ton entière disposition pour tout renseignement que tu désireras.

Sois persuadé, mon T.°.C.°.F.°, de mes sentiments les plus Frat.°. et dévoués.

Le Président du Cercle l'AMITIE
Michel GIMON
74 rue d'Espagne
BIARRITZ

r

T: 23 07 89

Adresse du Trésorier

André BARGUES
6 Résidence Adour
Rue de Gramont
BAYONNE

Chèques libellés au nom de

Cercle Philosophique et Culturel l'Amitié.